TAIN l'Hermitage
ECRIVONS ENSEMBLE L'HISTOIRE

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE TAIN L'HERMITAGE

Règlement

Restauration scolaire intergénérationnelle un vendredi par mois à l'école maternelle et élémentaire Jean Moulin du 6 novembre 2026 au 30 avril 2027

« J'PEUX PAS, J'AI CANTINE ! »

A destination des seniors tainois ou des grands-parents dont les enfants sont scolarisés dans une des écoles de Tain l'Hermitage.
Repas à 11h30 suivi d'une animation différente chaque mois, des jeux, des échanges intergénérationnels…

• Vendredi 06 novembre 2026	Nos souvenirs d'école
• Vendredi 04 décembre 2026	Nos souvenirs de vacances
• Mardi 02 mars 2027	Les métiers et les passions
• Vendredi 30 avril 2027	Nos heureux souvenirs

Inscription individuelle obligatoire dans la limite des places disponibles (8 maximum par mois) auprès du CCAS (1er étage Hôtel de Ville) 10 jours avant la date retenue.
En cas d'annulation ou d'empêchement, merci d'informer le CCAS au 04 75 08 90 53 ou ccas@ville-tain.com

Tarif : 7,65 € le repas (chèque ou espèces).
Règlement auprès du Service Périscolaire le jour de l'inscription (2ème étage Hôtel de Ville).
Tout repas commandé est facturé et non remboursable.
Régime alimentaire particulier (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée) obligatoirement mentionné sur le bulletin d'inscription. Le CCAS se donne le droit de refuser l'inscription le cas échéant.

Le bulletin d'inscription daté et signé et le règlement valident l'inscription au repas.

La Ville de Tain l'Hermitage décline toute responsabilité dans le cadre de cette opération en dehors du temps de transport avec le mini-bus mis à disposition des participants.
L'assurance de la Ville de Tain l'Hermitage couvre les utilisateurs en cas d'accident de la route dont la responsabilité lui incomberait.
Les adultes inscrits au restaurant scolaire acceptent de fait le présent règlement.

La Ville de Tain l'Hermitage se réserve le droit d'exclusion en cas de non respect dudit règlement.

Cyril LAURENT
Maire de la Ville de Tain l'Hermitage
Vice-Président ARCHE Agglo